

## [ACTUALITES CONCURRENCE]

### Concentrations

#### **Microsoft autorisé à racheter Skype**

Dans un communiqué de presse du 7 octobre 2011, la Commission a annoncé avoir autorisé le rachat de Skype par Microsoft intervenant dans le domaine des communications grand public et des communications pour les entreprises, Skype étant actif dans la fourniture de communications vocales et vidéo par Internet.

Avant d'autoriser cette opération de concentration, la Commission avait notamment analysé les effets de ce rachat sur les marchés voisins sur lesquels les deux parties sont actives. Elle a estimé que cette opération ne produirait pas d'effets de conglomérat en soulignant que Microsoft n'aurait pas intérêt à dégrader l'interopérabilité du logiciel Skype avec des logiciels concurrents de ceux de Microsoft, ni à lier ses propres produits à son système d'exploitation Windows. Par ailleurs, dans le domaine des communications pour les entreprises, la Commission a estimé que Skype n'est, à ce jour, pas destiné à ce marché et qu'il existe une concurrence sur ce marché notamment exercée par l'entreprise Cisco.

---